Département des CÔTES D'ARMOR COMMUNE DE MINIHY-TRÉGUIER

Arrondissement de LANNION

Canton de TRÉGUIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Date convocation: 09/11/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents: 14 Votants: 14 Le lundi vingt-trois novembre deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du neuf novembre deux mil quinze s'est réuni sous la présidence de Monsieur FENVARC'H Jean-Yves, Maire.

Présents:

M. FENVARC'H, Maire, M. LE ROI, Mme LE FRANC, M. ZEPPENFELD, Mme LE LONQUER, Adjoints, Mme BOUSSU, M. LE GUEN, Mme GALLAIS, Mme CADORET, M. LE BOUGEANT, M. LE LUHERNE, Mme BRUNEAU, MREIRUSTEF, M. LOYER.

Absente:

Mme GUILLOU (pouvoir à Mme LE LONQUER).

Secrétaire:

M. LERESTIF Sébastien

3 0 NOV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE

OBJET : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES CÔTES D'ARMOR

Nº 2015/40

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite "loi NOTRe") par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, en date du 13 octobre 2015, qui vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants correspondant aux réels besoins de vie des citoyens, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Ainsi, il est proposé la fusion de Lannion-Trégor Communauté (LTC), de la Communauté de Communes du Haut Trégor (CCHT) et de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux (CCPL).

La commune de Minihy-Tréguier faisant partie de la CCHT, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition préfectorale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

11 voix "défavorable" : M. LE ROI, Mme LE FRANC, Mme LE LONQUER, Mmc BOUSSU, Mmc GALLAIS, Mmc CADORET, M. LE

BOUGEANT, M. LE LUHERNE, Mme BRUNEAU, M. LOYER, Mme GUILLOU (pouvoir à Mme LE LONQUER)

01 abstention:

M. LERESTIF

03 voix "favorable":

M. FENVARC'H, M. ZEPPENFELD, M. LE GUEN

VU la loi nº 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite "loi NOTRe");

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 octobre 2015 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

donne un avis défavorable à la proposition préfectorale de schéma départemental de coopération intercommunale en date du 13 octobre 2015, prévoyant la fusion de Lannion-Trégor Communauté (LTC), de la Communauté de Communes du Haut Trégor (CCHT) et de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux (CCPL).

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par Transmission le

26 NOV. 2015

en sous Préfecture de LANNION



POUR COPIE CONFORME Le Maire,

M. FENVARC'H lean-Yves

